

SITUATION ANNUELLE DE FCP FINACorp 60 ARRETEE AU 31/12/2009**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Conseil d'Administration tenu le 27/03/08, nous avons procédé à l'examen du bilan ci-joint, de FCP FINA60 arrêté au 31 Décembre 2009 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 01/01/09 au 31/12/2009.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers qui font apparaître un actif net de **863.561DT**, un capital social de **779.000 DT** et une valeur liquidative égale à **1.108,550DT** par part, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses contenues dans le règlement intérieur du FCP FINA 60. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux

règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Suite à notre audit, nous estimons utile de vous faire part des points suivants, relatifs au non respect du règlement intérieur du FCP FINA60 :

1- Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur, le seuil d'emploi de l'actif net dans des valeurs mobilières composées de BTA, BTACT et BTZC, doit être compris entre 74% et 79%.

Au 31 Décembre 2009, l'actif net de FCP FINA60 est employé à raison de 72,48% dans les valeurs mobilières sus-indiquées.

2- Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur, le seuil d'emploi de l'actif net en liquidités est de 5%.

Au 31 Décembre 2009, l'actif net de FCP FINA60 est employé à raison de 9,98% dans des liquidités.

Opinion

A notre avis et indépendamment de ce qui est indiqué ci-dessus, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP FINA60 arrêtée au 31 Décembre 2009, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en TUNISIE.

Vérifications spécifiques.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement admis, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FMBZ KPMG TUNISIE

FCP FINA 60

BILAN

LIBELLE	NOTE	31/12/2009	31/12/2008
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	785 864	768 776
a- Actions et valeurs assimilées		159 983	165 012
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0
c- Emprunts d'état		625 881	603 764
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		86 226	77 919
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités	AC2	86 226	77 919
Créances d'exploitations	AC3	0	1 030
Autres actifs	AC4	2	0
TOTAL ACTIFS		872 093	847 725
-		-	-
<u>PASSIFS</u>		<u>8 532</u>	<u>6 421</u>
Opérateurs créditeurs	PA1	5 182	4 063
Autres créditeurs divers	PA2	3 350	2 358
<u>ACTIF NET</u>		<u>863 561</u>	<u>841 304</u>
Capital	CPI	821 415	823 812
Sommes distribuables		42 146	17 492
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		16 378	0
b- Sommes distribuables de l'exercice		26 143	23 343
c- Régul.Résultat distribuables de la période		-375	-5 851
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		872 093	847 725

FCP FINA 60

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.09 au 31.12.09	Période du 01.01.08 au 31.12.08
Revenus du portefeuille-titres	PR1	39 472	16 156
a- Dividendes		7 650	11 380
b- Revenus des BTA et BTZC		31 822	4 776
Revenus des placements monétaires	PR2	1 621	22 502
Total des revenus des placements	-	41 094	38 657
Charges de gestion des placements	CH 1	-11 178	-12 032
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		29 915	26 625
Autres produits	PR 3	199	0
Autres charges	CH 2	-3 971	-3 282
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 143	23 343
Régularisation du résultat d'exploitation		-375	-5 851
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		25 768	17 492
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		375	5 851
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		27 372	-32 055
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		8 011	25 554
Frais de négociation		-629	-4 332
RESULTAT NET DE LA PERIODE		60 897	12 510

FCP FINA 60

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.01 au 31.12.09	Période du 01.01 au 31.12.08
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>60 897</u>	<u>12 510</u>
a- Résultat d'exploitation	26 143	23 343
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	27 372	-32 055
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	8 011	25 554
d- Frais de négociation de titres	-629	-4 332
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>-38 640</u>	<u>828 794</u>
a- Souscriptions	729 160	2 921 557
- Capital	668 000	2 914 000
- Régularisation des sommes non distribuables	30 526	7 077
- Régularisation des sommes distribuables	30 634	480
b- Rachats	767 800	2 092 763
- Capital	721 000	2 082 000
- Régularisation des sommes non distribuables	30 346	47 141
- Régularisation des sommes distribuables	32 123	6 331
- Commissions de rachat	-15 669	-42 709
VARIATION DE L'ACTIF NET	22 257	841 304
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	<u>22 257</u>	<u>841 304</u>
a- Début de période	841 304	0
b- Fin de période	863 561	841 304
<u>NOMBRE DE PARTS</u>	779	832
a- Début de période	832	0
b- Fin de période	779	832
VALEUR LIQUIDATIVE	1 108,550	1 011,182
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	9,629%	1,466%

FCP FINA60

Fonds Commun de placement

Société régie par le code des organismes de placement collectif

Promulgué par la loi n° 2001-83 du 24/07/2001 et les textes subséquents les complétant ou les modifiant

Agrément du CMF n°49 du 27 Décembre 2006

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2009

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2009, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue,

selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2009 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.
- au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 785.864 DT, et se détaille ainsi :

LIBELLE	Nbre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/09	% de l'Actif Net
Actions et Valeurs Assimilées		164.666,417	159,983.082	18,53%
ARTES	6.399	70 184,307	77 325,516	8,95%
CBIZERTE	5.000	57 500,000	41 525,000	4,81%
MONOPRIX	100	13 500,000	23 258,600	2,69%
SITEX	2.400	23 064,000	17 424,000	2,02%
TUNISAIR	181	418,110	449,966	0,05%
BTA		166.819.400	172.770,852	20,01%
BTA 7-02/2015	55	56.819,400	59.570,304	6,90%
BTA 8,25-07/2014	100	110.000,000	113.200,548	13,11%
BTZC		428.050,000	453.110,269	52,47%
BTZC 11/10/2016	700	428.050,000	453.110,269	52,47%
TOTAL		759.535,817	785.864,203	91,01%

AC2 : Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 86.226 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Avoirs en banque	85 567	77 919
- Somme a l'encaissement	677	0
- Somme à régler	-17	0
Total	86 226	77 919

PA1 : Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 5 182 DT, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Gestionnaire	2 564	2 706
- Dépositaire	2 618	1 357
Total	5 182	4 063

PA2 : Note sur autres opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 3 350 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- CMF	85	79
- C.A.C	3 265	2 279
Total	3 350	2 358

CPI : Note sur le capital

<u>Capital au 31/12/2008</u>	
- Montant	832.000
- Nombre de parts	832
- Nombre de porteurs de parts	6
<u>Souscriptions réalisées</u>	
- Montant	668.000
- Nombre de parts	668
<u>Rachats effectués</u>	
- Montant	721.000
- Nombre de parts	721
<u>Capital au 31/12/2009</u>	
- Montant	779.000
- Nombre de parts	779
- Nombre de porteurs de parts	11

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
<u>Capital début de période au 31/12/08</u>	<u>823.811,920</u>	<u>823.811,920</u>
<u>Souscription de la période</u>	<u>668.000,000</u>	<u>668.000,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-721.000,000</u>	<u>-721.000,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>50.602,681</u>	<u>92.748,783</u>
* Variation des plus ou moins values, commissions de rachat et frais de négociation.	50.422,681	50.422,681
* Régularisation sommes non distribuables de la période	180,000	180,000
* Sommes distribuables		42.146,102
<u>Capital fin de période au 31/12/2009</u>	<u>821.414,601</u>	<u>863.560,703</u>

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'élève au 31/12/2009 à 39.472 DT et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Dividendes	7.650	11.380
- Revenus des BTA	9.688	1.849
- Revenus des BTZC	22.134	2.926
Total	39.472	16.156

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 1.621 DT, et représente ce qui suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Revenus des Bons de Trésor	0	18.825
- Revenus des Billets de Trésorerie	0	11
- Intérêts des comptes de dépôt	1.621	3.666
Total	1.621	22 502

CH1 : Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 11 178 DT, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Rémunération du gestionnaire	9.918	10.675
- Rémunération du dépositaire	1.260	1.357
Total	11.178	12.032

CH2 : Note sur les autres charges d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 3 971 DT, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	3.000	2.279
- Redevance CMF	840	905
- Charges diverses	130	98
Total	3.971	3.282

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCP FINA60 est confiée à la société « FINACorp ». Celui-ci se charge de l'exécution des ordres de bourse de FCP FINA60 et de la gestion administrative et financière de la société. Une rémunération de 1% HT/an, calculée sur la base de l'actif net du FCP FINA60 lui est accordée en contrepartie de ses services.

La commission de « FINACORP S.A » au 31/12/2009 s'élève à 9.918 DT.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,15% HT/an calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 4500 DT.

La commission de l'ATB au 31/12/2009 s'élève à 1.260 DT. La différence entre ce montant et le minimum à régler est à la charge de FINACorp (soit 3.240 DT).

4- 3 Rémunération du distributeur

Le FINACorp rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement, en contre partie du service de distributeur, calculée sur la base d'un taux égal à 0,25% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis.

4- 4 Frais pris en charge par FINACorp

La FINACorp, prend en charge les frais de publicité et publication de gestion en lieu et place du FCP FINA60.